

Relations industrielles Industrial Relations



Deux congrès

Gérard Hébert, S.J.

Volume 18, numéro 3, juillet 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021402ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021402ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hébert, G. (1963). Deux congrès. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(3), 386–388. <https://doi.org/10.7202/1021402ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

COMMENTAIRES

DEUX CONGRÈS

GÉRARD HÉBERT, S.J.

A deux semaines d'intervalle, deux congrès de relations industrielles se sont tenus, l'un à Québec, l'autre à Montréal. Les 22 et 23 avril, avait lieu le dix-huitième congrès du Département des relations industrielles de l'Université Laval; quinze jours plus tard, la section de Montréal, fondée il y a deux ans, de l'Association de recherches en relations industrielles recevait l'Association (Industrial Relations Research Association) à l'occasion de son congrès du printemps. Sous des angles différents, les deux groupes étudièrent l'orientation des relations patronales-ouvrières dans le contexte actuel.

À Laval, on procéda, à la française, du général au particulier, de l'abstrait au concret. Dans un premier exposé, l'abbé Gérard Dion définit le terme « socialisation », qu'on utiliserait tout au long du congrès, et analysa les avantages et les inconvénients du processus sociologique décrit par ce mot. Les conférenciers suivants étudièrent, face à la socialisation de notre monde, la situation et le rôle des trois groupes les plus immédiatement concernés, l'entreprise privée, les syndicats et l'Etat. Les derniers travaux portèrent sur deux aspects particuliers, devenus très importants, vu l'accroissement considérable du rôle de l'Etat dans la société actuelle, la négociation collective pour les employés civils et celle qui vise les personnes travaillant dans les secteurs privés subventionnés par l'Etat.

Parmi les thèmes que l'on retrouva dans les diverses conférences, relevons les suivants. D'abord, l'équivoque du mot socialisation. Étonnante est l'évolution que peut subir le sens d'un mot au cours d'une période aussi brève que dix ou vingt années. Par « socialisation », on entend aujourd'hui, règle générale, simplement l'évolution de la société vers une inter-dépendance de plus en plus grande des individus et des groupes, sans référence à la doctrine socialiste que le mot évoquait presque nécessairement naguère.

D'un intérêt spécial, nous semble-t-il, la mention fréquente du rôle que l'on attribue aux corps intermédiaires. On a parlé plusieurs fois de la collaboration intime qui doit s'établir entre l'Etat, gardien et promoteur du bien commun, et les individus groupés dans des organisations représentatives. Selon les tendances de chacun, l'insistance porta sur l'un ou l'autre de ces leviers du développement économique, mais sans jamais oublier l'autre. Appliqué au domaine des relations industrielles, le principe se retrouvait dans des formules comme celles-ci: les problèmes de relations du travail acquièrent une dimension politique; l'Etat

participe au moins implicitement à la négociation collective; il doit être présent à la table de négociation dans les secteurs privés qu'il subventionne, mais il doit y être à titre de collaborateur, autrement il y serait à la fois juge et partie.

Les participants au congrès prévoient que l'unité de négociation s'agrandira, que les négociations-clés (*pattern making*) prendront encore plus de poids qu'elles n'en ont aujourd'hui; ces négociations cruciales exigeront qu'on les aborde d'une manière plus rationnelle: les longues études objectives remplaceront, en bonne partie, les antagonismes instinctifs. Les conflits, plus rares, connaîtront une importance proportionnellement accrue.

Les travaux et les discussions du congrès de l'Association de recherches en relations industrielles procédèrent plutôt a posteriori. Au lieu de partir d'observations générales pour descendre aux cas particuliers, on s'attaqua directement à ceux-ci. Deux sessions portèrent sur des industries distinctes, les chemins de fer et les métiers de la construction; deux autres abordèrent des problèmes plus généraux, celui de l'emploi par rapport aux transformations technologiques de la production, et celui des conflits d'intérêt public et de leur solution.

Bien qu'en des termes différents, on retrouva, dans ce second congrès, des préoccupations semblables à celles que nous avons soulignées dans celui de l'Université Laval. Le problème de la planification de l'économie et du rôle que doivent y jouer les corps intermédiaires n'en était pas absent. Il découle naturellement des répercussions considérables sur la composition de la main-d'oeuvre, amenées par les changements technologiques radicaux que connaît présentement la production des biens économiques. Les conférenciers qui ont traité du problème ont souligné avec force à la fois son ampleur inouïe et le rôle que tous les groupes intéressés doivent y jouer, en collaboration avec l'autorité civile, dans un effort gigantesque pour faire face à ses conséquences nombreuses sur le travail et l'emploi de millions de personnes.

Vis-à-vis de la société, les groupes d'employeurs et d'employés qui offrent au public des services indispensables ont une responsabilité particulière. Tout en leur accordant la plus grande liberté possible, il faut tenir compte du caractère de tels services (abstraction faite du problème de leur détermination précise) et chercher, dans cet esprit, la meilleure solution pratique pour résoudre les conflits qui peuvent y surgir. L'un des principaux conférenciers, parlant en général de l'intérêt public et du bien commun, insista davantage sur le rôle privilégié de l'Etat comme représentant et principal défenseur de ce même bien commun.

On releva également dans les travaux généraux du second congrès, mais peut-être davantage dans ceux qui concernaient des industries déterminées, l'idée d'une négociation collective à un niveau élevé, impliquant des unités de négociation relativement étendues. Dans les chemins

de fer, c'est chose faite depuis longtemps; on rappela plus d'une fois le conflit qui opposa les chauffeurs de locomotive diesel au Pacifique canadien, il y a quelques années, et dont l'enjeu s'étendait non seulement aux réseaux canadiens, mais même à ceux des Etats-Unis où le problème était encore pendant. Dans l'industrie de la construction, la négociation collective se pratique, au Québec, depuis près de trente ans, à l'échelle de l'industrie pour un territoire de moyenne étendue autour de la principale ville d'une région. Dans les autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis, elle se poursuit, règle générale, sur une base beaucoup plus restreinte. Les communications qui présentèrent la situation en Ontario et en Colombie britannique proposèrent, comme un remède aux difficultés considérables que connaît la même industrie dans ces provinces, un élargissement considérable de l'unité de négociation.

Dans des milieux industriels, culturels et géographiques différents, on semble donc noter une orientation, déjà partiellement réalisée, et souhaitée dans certains cas, vers une prise de plus amples responsabilités par les éléments constitutifs de la communauté de relations industrielles. On a quelque peine à concilier ce mouvement général avec l'opinion de l'un des conférenciers, selon laquelle les différents corps qui constituent une société, particulièrement les entreprises et les organisations patronales et ouvrières, ne doivent envisager, dans leur conduite respective, que l'intérêt de leurs mandants. Un tel principe cadre mal, semble-t-il, avec la socialisation de notre monde industriel et la nécessité correspondante d'une planification de plus en plus soignée, à laquelle participent activement tous les corps intermédiaires concernés, en pleine conscience de leurs responsabilités respectives vis-à-vis l'ensemble de la société.

CONSEIL DU PATRONAT ET PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

GÉRARD DION

Les grands développements qui se sont produits dans le domaine scientifique comme celui des techniques de production et de communication ont amené une multiplication des relations sociales et l'interdépendance des groupes à l'intérieur de la société ainsi que dans tout l'univers. C'est cela que l'on appelle le phénomène de la socialisation. Nous vivons dans une société de plus en plus socialisée et socialisante. L'isolement des individus et des groupes est aujourd'hui impensable. Ce n'est pas une question de goût: nous sommes affectés par les attitudes et les comportements des autres. Cette socialisation appelle nécessairement une certaine planification.

Socialisation, planification ne sont pas des impératifs résultant d'une idéologie quelconque. L'une et l'autre sont liées aux développements scientifiques et technologiques. La planification obéit à une nécessité